

LES GRANDES LIGNES DU SURENDETTEMENT EN 2021

LE SURENDETTEMENT : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Une personne est dite surendettée quand elle ne peut plus faire face à ses dettes personnelles (non-professionnelles). La notion de bonne foi est prise en compte pour apprécier la situation.

Dans chaque département, une commission est chargée d'examiner les dossiers déposés par les personnes qui souhaitent bénéficier de la procédure de traitement du surendettement.

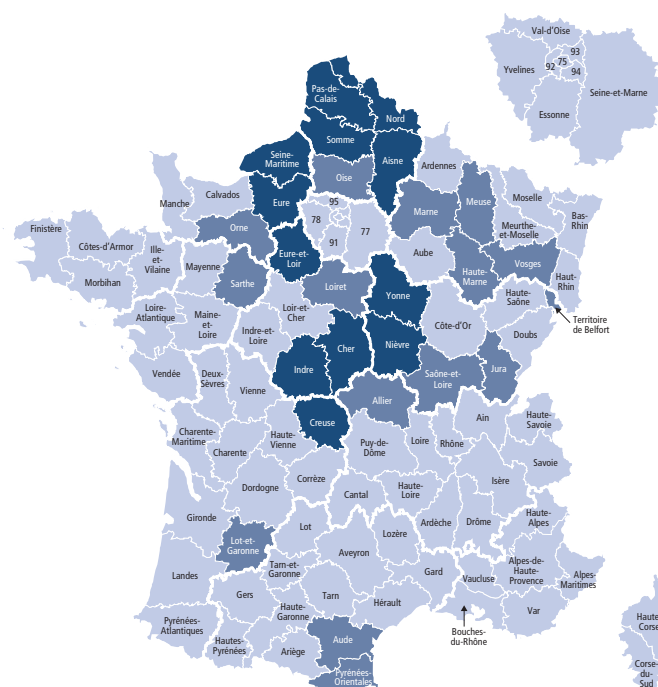
La commission vérifie que ces personnes répondent aux critères pour bénéficier de la [procédure](#) puis recherche les solutions les plus adaptées. La Banque de France assure le secrétariat des commissions depuis l'origine de la procédure, en 1990.

Concrètement, lorsque son dossier est accepté par la commission de surendettement, une personne surendettée bénéficie temporairement de plusieurs mesures de protection : la suspension des poursuites (saisies, etc.), des pénalités et intérêts de retard, la suspension du paiement des dettes ou encore le plafonnement des frais d'[incidents bancaires](#). Parallèlement, la Banque de France propose des solutions et les soumet aux commissions pour décision. Ces solutions consistent en un réaménagement ou un effacement, total ou partiel, des dettes, en mesures d'attente ou en une combinaison de ces mesures.

Les personnes surendettées sont inscrites au [FICP](#) (Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers) pendant une durée maximum de 7 ans.

Pour mieux connaître et prévenir le surendettement, la Banque de France réalise chaque année une étude (« [l'enquête typologique](#) ») sur la situation des personnes qui ont déposé un dossier l'année précédente.

POIDS DU SURENDETTEMENT PAR DÉPARTEMENT



Nombre de situations soumises aux commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus

- Moins de 250
- Entre 250 et 300
- Plus de 300

Sources : Banque de France, Insee (estimation de la population au 01/01/2021).

Surendettement, droit au compte, microcrédit, dispositif de plafonnement des frais d'incidents bancaires, offre spécifique clientèle fragile, tous sujets relatifs à la monnaie, aux moyens de paiement, aux comptes et produits bancaires, etc. et plus généralement tous sujets d'inclusion financière



Retrouvez les informations pratiques, actualités et moyens de nous joindre sur le site internet de la Banque de France [espace particuliers/inclusion financière](#)

L'évolution du nombre de dépôts de dossiers de surendettement

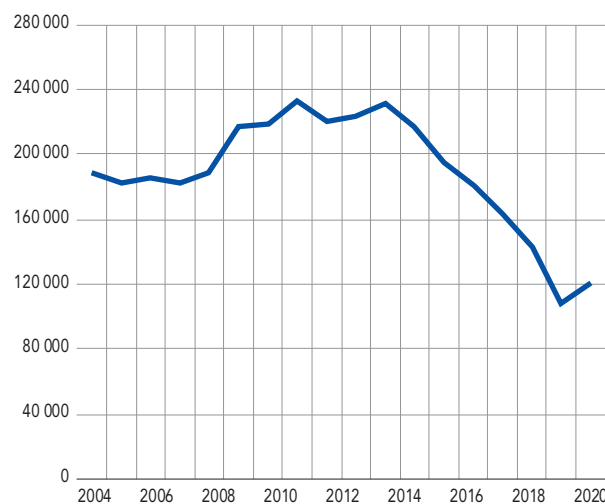
LA TENDANCE À LA BAISSSE SE POURSUIT

En 2021, 120968 dossiers de surendettement ont été examinés par les commissions de surendettement de France métropolitaine.

Contrairement à ce qu'attendaient de nombreux analystes, la crise sanitaire n'a, pour l'heure, donné lieu à aucune reprise du surendettement. Ainsi, le nombre de dépôts de dossiers recule de 15% par rapport à 2019, année de référence compte tenu du caractère atypique de 2020.

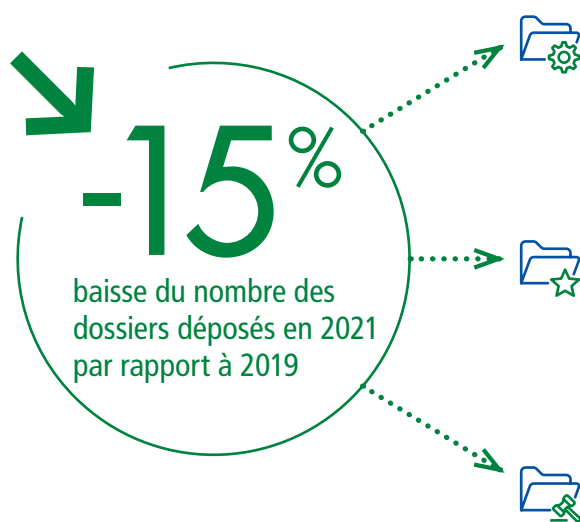
L'évolution des dépôts entre 2019 et 2021 poursuit la tendance à la baisse amorcée en 2014. Depuis lors, la baisse annuelle des dépôts de dossiers est en moyenne de 9%, grâce à plusieurs réformes visant à prévenir le surendettement et à améliorer l'efficacité de la procédure de traitement des dossiers. La plus notable est la loi Lagarde de 2010 qui a renforcé la protection des particuliers en encadrant plus strictement la commercialisation des crédits à la consommation.

NOMBRE DE SITUATIONS DE SURENDETTEMENT SOUMISES AUX COMMISSIONS



Source : Banque de France.

LES PRINCIPALES SOLUTIONS PROPOSÉES AUX PERSONNES SURENDETTÉES



56%
Réaménagement des dettes, y compris avec effacement partiel

43%
Effacement total des dettes (rétablissement personnel sans liquidation judiciaire)

1%
Effacement des dettes après vente du patrimoine (rétablissement personnel avec liquidation judiciaire)



Le profil des personnes surendettées

DES PERSONNES PLUTÔT SEULES ET SOUVENT EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Plus des deux tiers des personnes surendettées sont âgées de 25 à 54 ans et seulement 12 % sont âgées de 65 ans ou plus. Dans la population française – de 18 ans et plus –, ces catégories représentent respectivement 47 % et 27 %.

Comparées à la population française, les femmes et les personnes isolées (séparées, célibataires ou veuves) sont plus exposées au risque de surendettement. Les familles monoparentales en particulier représentent une part deux fois plus élevée parmi les ménages surendettés (21 %) qu'au sein des ménages dans leur ensemble.

87 % des ménages surendettés sont locataires ou hébergés à titre gratuit, soit plus du double que pour les ménages français. 26 % des personnes surendettées sont au chômage et 23 % sont sans profession, invalides ou en congé maladie. Dans la population française, ces proportions ne sont que de 4 %.

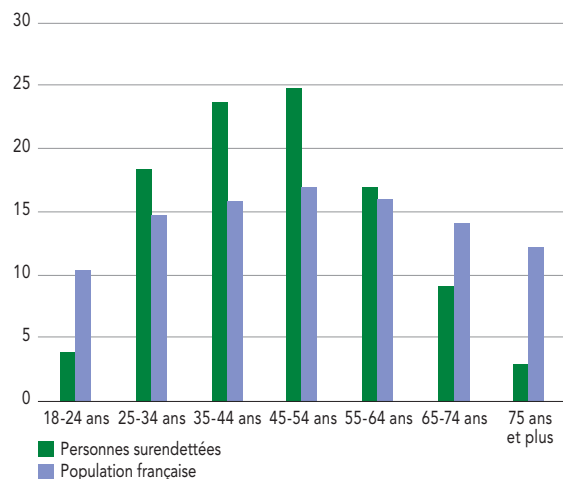
Les catégories socio-professionnelles des employés (30 %), ouvriers (22 %) et « autres personnes sans activité professionnelle » (28 %) sont surreprésentées par rapport à leur poids dans la population française.

Chez les ménages surendettés, les prestations familiales, allocations logement – prime d'activité comprise – et les minima sociaux comptent pour un quart des revenus (6 % des revenus pour les ménages français).

La moitié des ménages surendettés ne disposent d'aucune capacité de remboursement pour faire face à leurs dettes. Au niveau national, le niveau de vie mensuel médian est de 1837 euros; celui des ménages surendettés est de 1067 euros. 60 % des personnes surendettées disposent d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. C'est quatre fois la part observée pour la population française. Le taux de pauvreté dépasse même 70 % chez les mères de famille monoparentales et leurs enfants.

RÉPARTITION DES PERSONNES SURENDETTÉES PAR TRANCHE D'ÂGE

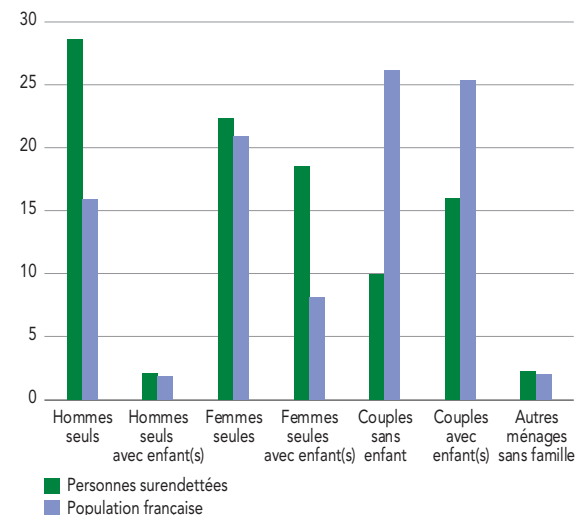
(en %)



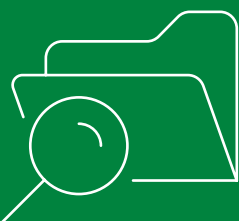
Sources : Banque de France, Insee (estimation de la population au 01/01/2021).

STRUCTURE FAMILIALE DES PERSONNES SURENDETTÉES

(en %)



Sources : Banque de France, Insee (recensement de la population 2018).



L'endettement des personnes surendettées

4,9 MILLIARDS D'EUROS DE DETTES TRAITÉES PAR LES COMMISSIONS EN 2021

La structure de cet endettement est la suivante :

- La part des dettes à la consommation, autour de 36 % de l'endettement total, est stable depuis 3 ans, après avoir fortement baissé entre 2010 et 2017.
- Le poids des dettes immobilières (crédits immobiliers), à 31 % de l'endettement total, diminue de 3 points après 3 ans de quasi-stabilité et une hausse rapide de 2010 à 2017. Les dettes immobilières sont présentes dans 13 % des situations seulement.
- La part des dettes de charges courantes (y compris les loyers) est de 15 %, en hausse de 5 points depuis 2010.
- Les autres dettes représentent 18 % de l'endettement total contre 10 % en 2010. Certains dossiers pèsent fortement sur l'ensemble avec des montants pouvant atteindre plusieurs millions d'euros.

DÉFINITIONS

Endettement médian

Montant d'endettement qui partage les dossiers en deux parts égales, les uns ayant un endettement supérieur au montant médian, les autres un montant inférieur.

Dettes immobilières

Dettes contractées pour l'achat de biens immobiliers.

Dettes à la consommation

Crédits renouvelables, prêts personnels, crédits affectés, LOA et LLD.

Dettes de charges courantes

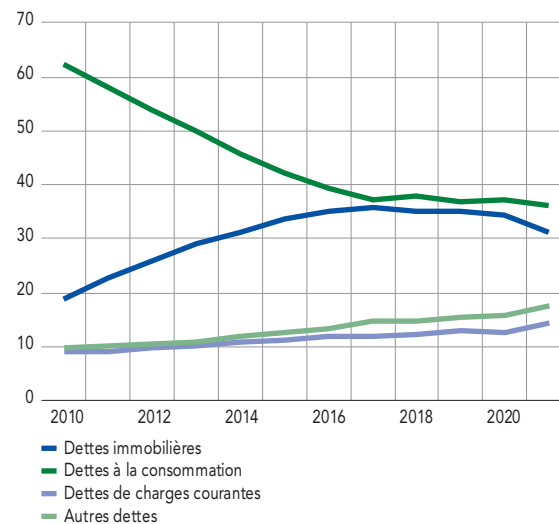
Dettes de logement, dettes fiscales, dettes d'énergie et de communication principalement.

Autres dettes

Découverts bancaires, dettes diverses (frais d'avocat, huissier, caution), dettes pénales et réparations pécuniaires, dettes sociales (CAF, Sécurité sociale, etc.) et professionnelles.

PART DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE DETTES DANS L'ENDETTEMENT GLOBAL

(en %)



Source : Banque de France.

ENDETTEMENT MÉDIAN PAR CATÉGORIE DE DETTES

(en euros)

	MONTANT
Endettement global	18 179
Dettes immobilières	92 269
Dettes à la consommation	12 677
Dettes de charges courantes	3 853
Autres dettes	1 924

POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez plus d'information sur ces sujets, ainsi que des éléments par région et par département dans [l'enquête typologique 2021 de la Banque de France](#).

Et plus d'informations sur le surendettement, le droit au compte et les autres dispositifs d'inclusion financière, [sur le site internet de la Banque de France, espace particuliers/inclusion financière](#).

